



Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 4 juillet 2011

## ➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

### **Nature : 1.1. Marchés Publics**

**Objet : Marché n°2011-18 relatif à l'étude pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Rumilly – Attribution du marché.**

**Décision n° : 2011-131**

Nos réf. : PB/MCW/SB

**Le Maire de la Commune de RUMILLY, Haute-Savoie,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** le Code des marchés publics, notamment en application de l'article 28 ;

**VU** la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé, modifiée par délibération du 28 mai 2009 ;

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à candidature publié le 14 avril 2011 sur le site de la Mairie de Rumilly, le site internet [www.marchés-publics.info](http://www.marchés-publics.info) et au Dauphiné Libéré ;

**CONSIDERANT** l'envoi le 23 mai 2011 de la lettre de consultation aux candidats retenus,

**CONSIDERANT** que la concurrence a joué correctement,

### **DECIDE**

#### **Article 1er**

Le marché n°2011-18 relatif à l'étude pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Rumilly est attribué au groupement d'entreprises Bernard Lemaire Mandataire solidaire / Mont 'Alpes / Veyrat-Parisien et Sarl Viatic-Altus domicilié 27 rue Adrastée Parc Altaïs 74600 SEYNOD pour un montant de 62 000,00 euros HT.

#### **Article 2**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Le Maire,**

**Pierre BECHET.**